

CHARTE CANTONALE

**des centres de loisirs, centres de rencontre, maisons de quartier,
jardins Robinson et terrains d'aventure
du Canton de Genève**

AVANT-PROPOS

Divers événements dramatiques ont montré que la violence urbaine naissait là où le lien social était rompu. Face à la fragilisation et à l'exclusion de diverses populations et pour combattre l'émergence d'un sentiment fataliste, il s'agit d'opposer une politique positive d'ouverture aux jeunes et une action socio-culturelle d'intérêt général, c'est-à-dire ouverte à tous, sans discrimination.

Dès lors s'impose un renforcement des compétences et aptitudes de tous les acteurs sociaux, professionnels et volontaires bénévoles, à faire des choix et à trouver des solutions dynamiques et évolutives. Cela rend plus que jamais nécessaire une collaboration entre les gens de terrain, une coopération entre les institutions et les services travaillant avec des jeunes, une concertation, enfin, entre ces niveaux et avec l'autorité politique, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes actuels.

Dans ce contexte, le travail réalisé ainsi que l'adhésion rencontrée auprès des centres et des partenaires, ont permis d'engager un débat de fond sur le sens de l'action des centres à Genève et d'aboutir à une

CHARTE CANTONALE

**des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson
et terrains d'aventure du canton de Genève.**

La démarche d'élaboration de la charte a été entreprise dans un esprit de concertation, et conformément aux principes de fonctionnement régissant le système cantonal de partenariat des centres qui associe:

- les centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures de Genève,
- la Fédération des centres de loisirs et rencontres (FCLR),
- les syndicats d'animateurs SIT et SSP,
- les représentants de l'Etat et des communes à la CCCLR,
- regroupés dans le cadre de la commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR).

Elle a été participative et a impliqué les acteurs des centres, membres des comités de gestion et équipes d'animation.

La forte participation à l'élaboration de la charte est déjà, en soi, un résultat positif. Sa qualité tient à sa prise en considération de la situation présente et à sa capacité à énoncer les lignes directrices auxquelles les partenaires des centres pourront se référer.

1. INTRODUCTION

La Charte cantonale est un texte de référence pour tous les partenaires du système cantonal des centres. Le mot centre est utilisé ici dans un sens large et générique, il renvoie aux lieux d'animation - associations, professionnels et infrastructures - ayant différentes dénominations: centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures, tous rattachés à la CCCLR.

La charte complète et développe les éléments contenus dans la loi J 8 1 et le règlement J 8 2.

Elle vise les buts suivants:

- réaffirmer le rôle des centres et la spécificité de leur action; exprimer leur nécessaire autonomie, chaque association répondant à des besoins spécifiques propres à son territoire d'implantation;
- définir le sens et les finalités - la volonté de tendre à un même but - des actions d'animation partagés par tous les partenaires; assurer la cohésion de l'ensemble des centres;
- actualiser les cadres de référence clarifiant le mandat et la mission des centres;
- déterminer des axes prioritaires pour répondre aux besoins sociaux et culturels, actuels et futurs;
- clarifier les rapports que les centres entretiennent avec d'autres services sociaux publics ou semi-publics;
- livrer une information globale et fiable.

La charte fixe des points de repère pour les divers acteurs engagés dans les actions d'animation: les membres des associations et, d'autre part, les animateurs, moniteurs, personnel administratif et technique. Elle est une base; elle définit un champ d'action commun à partir desquels s'élaboreront les finalités, les modalités de mise en oeuvre et l'évaluation des projets d'animation, tant pour les partenaires engagés sur le terrain local que pour les partenaires de la CCCLR au niveau cantonal.

Il faut viser la complémentarité et l'enrichissement mutuel entre structures cantonale et locale, entre les volontaires, bénévoles et les professionnels, entre les acteurs des centres et les habitants, les usagers.

L'articulation entre le niveau global et l'environnement proche est assurée de manière permanente grâce: - à la dynamique du système de partenariat associant l'Etat, les communes et la FCLR - aux travaux des commissions permanentes pour la gestion, le développement et la communication - à la participation des acteurs des centres, membres des associations et professionnels, à tous les niveaux de la structure cantonale.

2. ROLE ET SPECIFICITE DES CENTRES

Les centres sont des lieux de rencontres ouverts sur le quartier ou la commune. Ils offrent une structure souple et adaptable à diverses demandes: accueil libre et actif pour chacun, personnalisé, familial où règne la convivialité et où la liberté d'expression est assurée.

Le cadre des échanges est défini par les règles de la vie associative ou, tout simplement, par les règles de la vie en société. Les usagers sont appelés à avoir une attitude responsable et à respecter les êtres qu'ils rencontrent et les choses mises à leur disposition.

Par une volonté d'ouverture et de non discrimination, les centres sont aussi un refuge où les jeunes jouissent d'une grande liberté accompagnée de règles établies. Pour eux, ce sont des lieux privilégiés qui, par un horaire d'ouverture adapté, répondent à leurs besoins spécifiques.

Par leur action non lucrative, les centres favorisent l'accès aux activités, pratiquent des prix abordables, ou offrent la gratuité de leurs services. Dans la mesure du possible, en accord avec l'autorité communale, ils prêtent ou louent des locaux, des salles de réunion ou du matériel.

3. OBJECTIF GENERAL: LA PREVENTION

Les centres sont attentifs aux populations confrontées à diverses difficultés concernant les relations familiales, sociales, l'expression culturelle et politique, la formation, l'emploi, le logement, la santé; ils répondent par la mise en place d'un cadre de prévention.

Les valeurs et cadres de vie liés à la famille, à l'école et au travail ne jouent plus de manière aussi évidente le rôle intégrateur qu'ils assuraient dans le passé. Dès lors, il faut agir sur le lien social et ses dimensions culturelles, à la fois au niveau collectif et sur le plan individuel, pour éviter la rupture de ce lien et prévenir la dégradation des situations personnelles ou sociales. La lutte contre l'exclusion et la marginalisation sont des priorités d'intérêt général.

Les centres assument une part de cette action essentielle par un cadre préventif et d'entraide touchant à l'ensemble des problèmes que rencontrent les enfants, les pré-adolescents et les adolescents: des perturbations d'ordre relationnel, familial, scolaire, ou des risques tels que la toxicomanie. Ils engagent un ensemble de mesures éducatives et sociales, sans préoccupation de combattre un mal en particulier ou d'individualiser l'action.

Les centres peuvent être amenés à ajouter à cette prévention primaire des aspects de la prévention secondaire, c'est-à-dire d'empêcher que des situations dangereuses ou des états de fragilité ne s'aggravent. Il faut en effet viser l'efficacité dans la lutte contre l'exclusion et cela suppose de compléter les mesures collectives par des interventions individualisées.

Cette action de prévention fait appel aux compétences spécifiques des équipes d'animation, en complémentarité et en collaboration avec les institutions extérieures et les services sociaux, en particulier ceux de l'Office de la jeunesse.

4. AXES PRIORITAIRES

L'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents, correspond au mandat des centres, tel que l'a défini le Conseil d'Etat.

L'action associative et socio-culturelle destinée à toutes les populations est un travail d'animation que développent les centres, avec et pour leur base associative: animation de quartier pour le renforcement du tissu social.

Ces deux lignes directrices sont indissociables, l'action éducative et l'action associative, socio-culturelle étant intimement liées: c'est à partir d'elles que se conçoivent et se réalisent les projets d'animation spécifiques à chaque centre. Toutes deux poursuivent le même objectif fondamental: la prévention des exclusions et des tensions sociales.

Compte tenu de l'autonomie de chaque centre, la CCCLR veille à maintenir l'équilibre entre ces deux axes prioritaires sur le plan cantonal.

4.1. ACTION EDUCATIVE

L'action éducative repose sur une relation - personnalisée ou au sein d'un groupe - dans le cadre d'un projet d'animation visant le développement personnel de tous les usagers, en particulier des enfants, pré-adolescents et adolescents.

Les programmes d'animation favorisent l'épanouissement et permettent d'apprendre la vie en commun tout en donnant un sens au temps libre, en aidant chacun à formuler ses intérêts, ses besoins, à élaborer un projet personnel.

Les activités sont des supports à la relation, l'accueil et l'écoute. Elles valorisent les notions de socialisation, d'ouverture au monde, de décroisement, de convivialité et d'humour. Elles développent les échanges, le partage et la solidarité. Les centres suscitent les activités de groupe et la participation active: on ne fait rien pour les gens si on ne le fait pas avec eux.

Il s'agit de développer les capacités de jugement, de raisonnement, l'expérimentation, l'apprentissage des savoir-faire et de la débrouillardise: donner aux jeunes la possibilité de se prendre en charge. Pour éviter qu'ils n'aient qu'un rôle de consommateurs d'activités, les équipes d'animation les motivent et les aident à prendre des responsabilités, les encouragent à s'investir dans la vie du centre.

Les projets d'animation permettent la transmission de valeurs comme la tolérance, la compréhension entre personnes différentes, l'esprit d'équipe, l'estime de soi, l'entraide. Les jeunes sont appelés à observer les règles du jeu basées sur le respect d'eux-mêmes, des autres et de l'équipe d'animation.

Les centres participent à l'épanouissement des jeunes en tenant compte de leur rythme et de leurs attentes. Ils favorisent leur autonomie et leur créativité, l'expression de leur personnalité.

En offrant un espace d'expérimentation, les centres donnent l'occasion à l'enfant de réaliser quelque chose par lui-même, et d'en tirer une certaine fierté; ils favorisent les contacts avec les autres enfants, tels qu'ils sont.

Les centres soutiennent la réalisation des projets personnels ou de groupe en mettant un certain nombre de moyens à disposition: financement, ateliers, locaux, animaux, etc.

Dans le cadre de leur action éducative, les centres rendent service aux familles en leur proposant des activités d'accueil ou de prise en charge pendant les congés ou les vacances des enfants: activités périscolaires, accueil du mercredi, centres aérés, camps, etc.

En ce qui concerne les jardins Robinson, terrains d'aventures, centres aérés, sorties, camps, les activités proposées favorisent l'expression physique des enfants et des adolescents, libèrent leurs tensions; elles privilégient le contact, la découverte et le respect de la nature.

Les moyens privilégiés de l'action éducative des jardins Robinson et terrains d'aventures sont: le contact quotidien avec la nature, son identification, l'entretien des espaces naturels et des animaux.

4.2. ACTION ASSOCIATIVE ET SOCIO-CULTURELLE

Les centres proposent des activités insistant sur le respect et la défense de l'identité de chacun. Ils permettent aux personnes qui se rencontrent de mieux se comprendre, s'apprécier, quelles que soient leurs différences. En redonnant à chaque individu le sentiment d'appartenance à la communauté, ils suscitent le développement des solidarités, contribuant à prévenir l'isolement.

Les centres incitent et aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie de la cité par la réalisation de projets collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en consultation par les instances publiques.

Les centres contribuent à la communication dans les deux sens, entre les habitants et les pouvoirs publics; à cet égard, ils agissent comme des relais d'information.

Les centres sont en relation et collaborent avec des personnes, des groupes, des associations du quartier ou de la commune pour:

- promouvoir l'expression culturelle et démocratique afin que les gens puissent s'ouvrir au monde, s'épanouir en développant leur créativité, partager plaisir et émotions,
- contribuer à l'intégration des diverses populations, reconnaissant ainsi le droit à la différence; pour tendre à l'équité, ils cherchent à donner des chances égales à chacun,
- offrir un soutien aux populations fragilisées pour éviter qu'elles ne perdent pied et ne soient exclues,
- améliorer la qualité de la vie.

De manière active, les centres créent des réseaux de contacts pour contribuer à renforcer le tissu social. Dans ce sens, animer signifie organiser des espaces de rencontres:

- espaces de rassemblement communautaire, définis aussi comme des points de ralliement, dans lesquels des habitants peuvent se rencontrer, animer la vie du quartier, débattre au sujet de son aménagement et défendre la qualité de la vie;

- espaces de communication et d'échanges entre les populations, pour renforcer la solidarité directe entre les habitants, stimuler l'entraide et l'engagement personnel des individus et des groupes à s'intéresser à la vie de la collectivité locale, pour permettre à chacun de trouver et de prendre sa place; lieux d'écoute et de médiation, les centres favorisent le dialogue entre parents au sujet des problèmes de vie de leurs enfants, ou avec d'autres populations, selon les besoins, créant ainsi l'occasion de débattre ensemble;
- espaces relationnels spécifiques aux accueils libres, dans les centres, les jardins Robinson et terrains d'aventures: liberté d'accès et de choix permettant à l'enfant de gérer son temps et ses actions;
- espaces de contacts et de convivialité, afin que les gens apprennent à se connaître, à être bien ensemble, nouent des liens, écoutent, dialoguent, partagent des expériences;
- espaces culturels ouverts et accessibles, pour l'expression artistique des usagers, des jeunes, des artistes d'ici ou d'ailleurs, pour le rassemblement de tous les publics lors de manifestations populaires.

Les centres reçoivent et diffusent des informations et des renseignements. A l'aide de programmes d'activités, voire de journaux de quartier, ils informent et mettent en relation les habitants. Ils collaborent à l'existence de réseaux d'entraide.

Grâce à ces réseaux, ces contacts, les centres sont attentifs aux transformations de l'environnement local. Ils peuvent détecter de nouveaux besoins liés à l'évolution de la situation des populations, contribuer à étudier des sujets d'actualité tels que le chômage des jeunes, leur rapport à la drogue, la violence à l'école et dans la rue, la fragilisation de certains enfants et de leur famille.

Ce travail d'analyse porte sur les rapports entre les centres et leur environnement; il fournit, en outre, des points de repère et des critères d'évaluation pour faire le bilan des projets d'animation.

5. LES CENTRES DANS LA CITE

Les acquis et l'expérience des centres peuvent aujourd'hui être utilement mis à profit. Ils s'inscrivent dans une politique d'encouragement à l'autonomie et à la responsabilisation. Insérés dans le tissu social du quartier ou de la commune, les centres constituent des liens et des espaces communautaires ayant un rôle important à jouer pour l'ensemble de la société genevoise. Ils contribuent ainsi à l'expression des minorités quelles qu'elles soient et favorisent leur insertion dans la vie sociale.

Fait et signé à Genève le 22 septembre 1993